



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères



DECHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE



750 kg maximum
par passage



30 passages
maximum par an

Téléchargez l'application Montri
pour préparer votre visite en déchetterie !

Plan d'accès



montri



Syndicat Tri-Or

Rue Pasteur prolongée
ZA du Paradis
95660 Champagne-Sur-Oise
Tél. : 01 34 70 05 60
info@tri-or.fr - www.tri-or.fr
Instagram : SYNDICAT.TRIOR

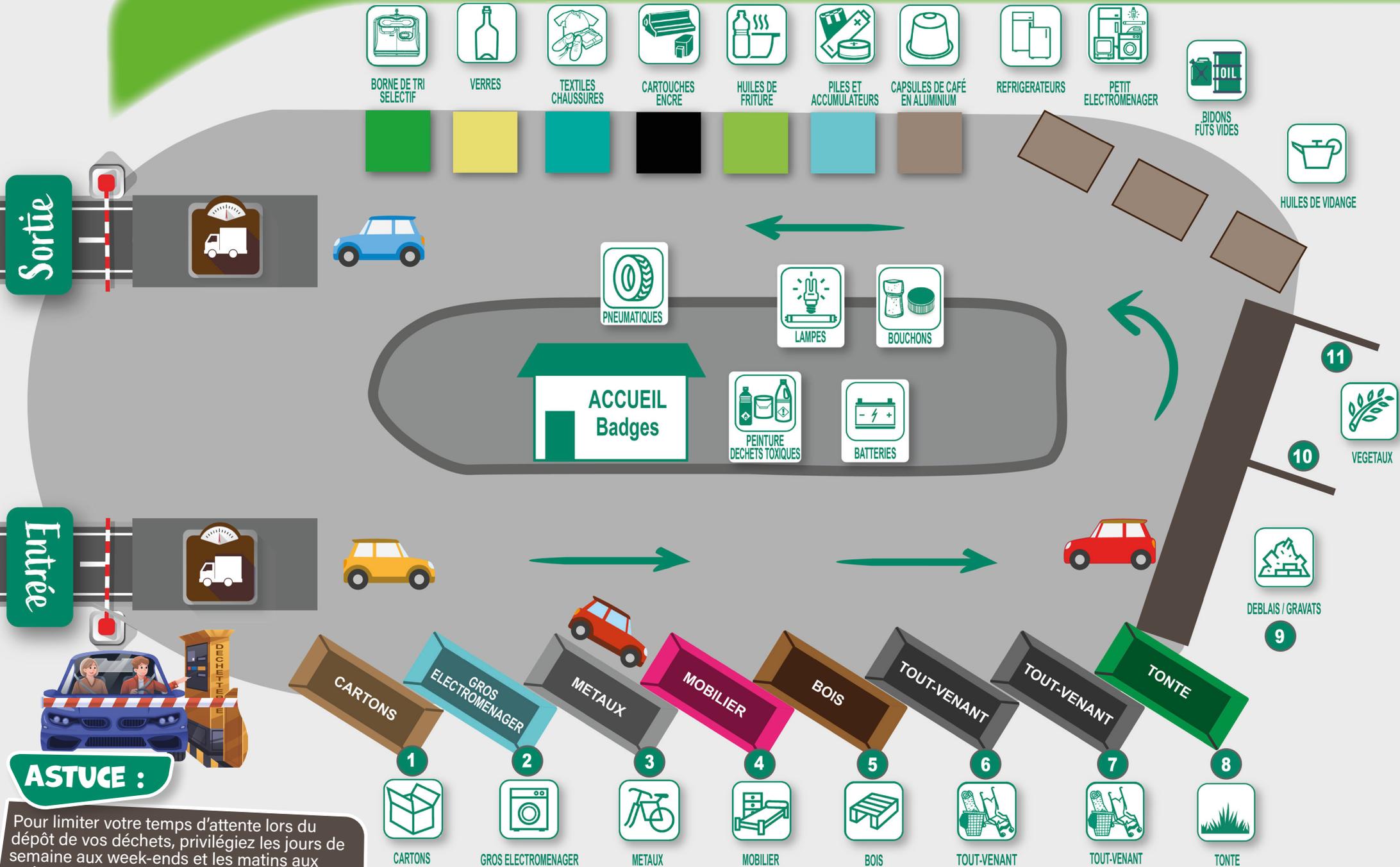
Horaires d'été

Du 1^{er} avril au 30 septembre 9h-12h30 / 14h-18h
Samedi 9h-19h - Dimanche 9h-12h30

Horaires d'hiver

Du 1^{er} octobre au 31 mars 9h-12h30 / 14h-17h
Samedi 9h-17h - Dimanche 9h-12h30

Rue Pasteur Prolongée



Sortie

Entrée

ASTUCE :

Pour limiter votre temps d'attente lors du dépôt de vos déchets, privilégiez les jours de semaine aux week-ends et les matins aux après-midis, **sinon, soyez patient.**



BORNE DE TRI SELECTIF



VERRES



TEXTILES CHAUSSURES



CARTOUCHES ENCRE



HUILES DE FRITURE



PILES ET ACCUMULATEURS



CAPSULES DE CAFÉ EN ALUMINIUM



REFRIGERATEURS



PETIT ELECTROMENAGER



BIDONS FÛTS VIDES



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



LAMPES



BOUCHONS



PEINTURE DECHETS TOXIQUES



BATTERIES



ACCUEIL Badges

11



VEGETAUX

10



DEBLAIS / GRAVATS

9

CARTONS

1



CARTONS

GROS ELECTROMENAGER

2



GROS ELECTROMENAGER

METAUX

3



METAUX

MOBILIER

4



MOBILIER

BOIS

5



BOIS

TOUT-VENANT

6



TOUT-VENANT

TOUT-VENANT

7



TOUT-VENANT

TONTE

8



TONTE

Le rôle de la DECHETTERIE

DEBARRASSER

permettre aux habitants de se débarrasser des déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle, comme les déchets encombrants, les déchets dangereux et les déchets inertes (gravats) ;

PROTEGER

protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en assurant un traitement conforme des déchets polluants ;

ECONOMISER

économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation ;

REEMPLOI

favoriser le réemploi et la réutilisation de certains objets.



LE RÔLE DE L'AGENT DE DÉCHETTERIE

L'agent de déchetterie s'occupe de garantir le bon fonctionnement du site, de réguler le flux de visiteurs et **de veiller au respect du règlement intérieur**.

Il vous accueille, vérifie votre autorisation d'accès et examine la nature des déchets que vous apportez. Cet agent est présent pour vous aider à identifier vos déchets et à les trier de la manière la plus efficace. **En aucun cas, cette personne n'est tenue de vous aider à décharger vos déchets.**

CARTE DECHETTERIE

La carte d'accès doit être à jour. Elle est personnelle, elle ne peut en aucun cas être prêtée. L'accès aux associations et aux professionnels est payant.

Pour obtenir votre carte, il suffit de vous rendre en déchetterie muni :

d'une pièce d'identité

d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de perte ou de vol, venez à l'accueil du Syndicat avec un chèque de 10€.



PREPARER VOTRE VENUE :

1

VERIFIER

sur notre site internet que vos déchets figurent dans la liste des déchets acceptés en déchetterie.

2

TRIER ET REGROUPER

vos déchets par matériau ou catégorie et par ordre de dépôt avant de vous rendre en déchetterie.

3

PREVOIR

tout équipement utile pour décharger (fourche, pelle, gants, etc.).

4

ANTICIPER

vos déchets en vérifiant les horaires de la déchetterie afin de vous laisser le temps de décharger.